

CHARTRE DU RÉSEAU DES GRANDS ITINÉRAIRES PÉDESTRES

INTRODUCTION

Autrefois les déplacements s'effectuaient par la mer, les fleuves, les rivières et... les chemins.

Aujourd'hui, le TGV, l'avion, le ferry et la voiture nous transportent facilement et rapidement et nos itinérances se sont mécanisées. Les réseaux historiques, des voies romaines aux chemins vicinaux, ont été réaménagés. Mais il subsiste fort heureusement de nombreux chemins praticables et entretenus tels que les GR® et les PR®.

Certains itinéraires emblématiques parcourent les territoires en réécrivant pour leurs chemineaux contemporains une tranche de l'histoire, mais également d'une épopée littéraire, d'un très ancien pèlerinage, voire d'un acte sportif. Les pratiquer, souvent sur de longues distances, relève d'une recherche personnelle, d'un voyage initiatique ou bien plus prosaïquement d'une saine pratique.

Ces grands itinéraires s'intègrent dans une démarche de développement durable en tant que leviers de développement économique des territoires dans le respect de leur environnement naturel et culturel. Ces itinéraires sont créateurs de liens, lien entre l'Homme et la nature ; lien entre les hommes, ceux d'ici et ceux venus d'ailleurs pour découvrir une histoire, un chemin, un territoire ; lien entre les hommes d'ici, participant ensemble, dans la coopération, au développement de leurs territoires auxquels ils sont si attachés.

La grande itinérance pédestre intéresse un public de plus en plus nombreux attiré par les espaces naturels, les thématiques culturelles et historiques diverses et variées, le patrimoine architectural et les grands sites, mais aussi par les rencontres conviviales, le calme et la recherche d'authenticité, ceci au bénéfice de son bien-être et de sa santé.

Ces grands itinéraires ont le plus souvent un nom et sont souvent accolés à une ou plusieurs structures privées ou publiques qui participent à leur promotion et à l'organisation des séjours.

Ces organisations et la Fédération Française de la Randonnée Pédestre ont souhaité se rapprocher les unes des autres afin de donner plus de lisibilité à ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui *la Grande itinérance*.

Les champs à explorer sont nombreux, nous pourrions aujourd'hui les décliner ainsi :

- Promouvoir en commun la grande itinérance et chacun de nos chemins,
- Communiquer publiquement sur les valeurs et les bienfaits de ce type de randonnée,
- Échanger nos expériences et nos bonnes pratiques quant à la structuration et l'animation de nos itinéraires et de nos territoires,
- Développer la communication interne au réseau, notamment en utilisant des outils web collaboratifs,
- Favoriser la mise en contact des différentes organisations avec des personnes souhaitant s'investir dans ce domaine que ce soit de façon salariée, bénévole ou sous forme de stage,
- Collecter des données chiffrées concernant la grande itinérance en France et dans d'autres pays,
- Mener des recherches sur la grande itinérance, notamment autour de ses aspects sociaux, ses rapports avec la santé, le développement personnel, et des réflexions philosophiques autour de la marche et de ses valeurs,
- Mobiliser des entreprises et des services le long des itinéraires.

La charte des grands itinéraires pédestres consiste donc à effectuer un premier pas dans ce sens pour nous structurer autour de ces objectifs et apparaître collectivement au regard du public. S'organiser implique de se mettre d'accord sur un mode de fonctionnement et le projet qui suit a été rédigé dans ce sens suite aux travaux de la commission « Charte du réseau ».

Souhaitons que ce projet réussisse et puisse donner toute la mesure du potentiel que représentent nos activités, développées autour de ce concept de la grande itinérance.

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DU RESEAU

Siège : à préciser

Forme statutaire : association libre.

Cette association libre doit néanmoins répondre, pour pouvoir fonctionner correctement, à certaines règles d'administration.

Composition :

- Structures intéressées à la promotion de grands itinéraires à la thématique affirmée,
- Fédération Française de la Randonnée Pédestre,
- Entreprises ciblées susceptibles de sponsoriser ces itinéraires,
- *Autres partenaires à déterminer à l'occasion d'une réunion plénière.*

1) Définition de ce qu'est un « Grand itinéraire pédestre » ?

- a) Les itinéraires thématiques (histoire – culture – sport – paysages – patrimoine et toute autre thématique identitaire locale forte et susceptible de notoriété),
- b) La grande itinérance pédestre pratiquée de préférence sur les chemins et sentiers et sur une durée minimum de sept jours / six nuits impliquant un changement d'hébergement chaque jour et excluant l'utilisation de tous moyens motorisés pour effectuer le parcours,
- c) Les itinéraires soutenus par une structure promotionnelle et organisatrice reconnue par les partenaires institutionnels et la FFRandonnée,
- d) Les itinéraires qui disposent d'un accès SNCF ou de tout autre type de transports en commun opérationnels,
- e) Les itinéraires ayant déjà fait l'objet d'une édition de leur descriptif et de leurs points d'intérêts depuis au moins deux années et étant couramment pratiqués par des randonneurs itinérants,
- f) Les itinéraires répondant à l'engagement éthique présenté dans l'article n°6/b de cette charte.

2) Quels sont les itinéraires qui peuvent faire partie du réseau ?

- a) Les itinéraires qui répondent aux définitions (a-b-c-d-e-f) énoncées dans l'article n° 1 de la présente charte,
- b) Les itinéraires qui répondent aux définitions de l'article n°3 de cette charte.

3) Niveaux d'intégration au réseau des grands itinéraires pédestres

- a) Les itinéraires ne répondant pas aux conditions exposées dans les articles n° 1/c et 1/e de cette charte pourront toutefois devenir membres et ce à titre probatoire, jusqu'à ce qu'ils puissent acquérir les moyens de répondre à ces conditions. Lors des délibérations, leurs avis seront exclusivement consultatifs jusqu'à leur intégration définitive au sein du réseau,
- b) Les itinéraires ne répondant pas aux conditions exposées dans les articles n°1/a-b-d-f ni à l'article n°3/a de cette charte ne pourront devenir membres.

4) **Forme statutaire du réseau**

- a) Regroupement libre et informel d'associations et de partenaires partageant des objectifs communs ou concordants et qui se cooptent mutuellement sur la base de la présente charte,
- b) Ce regroupement ne comporte pas de durée définie,
- c) La charte, acceptée par l'ensemble des associés de fait, établit les règles communes à respecter et définit ses objectifs,
- d) En dehors d'obligations formellement contractées préalablement avec les autres membres ou avec d'autres acteurs et ceci au nom des membres du réseau, les associés de fait seront libres de le quitter sans préavis s'ils le désirent.

5) **Objectifs du réseau des grands itinéraires pédestres :**

- a) Assurer la **promotion** à tous niveaux du concept contemporain de *Grande itinérance* défini comme une éthique innovante, à la fois sportive, éducative, mais aussi comme étant restructurante et enrichissante en raison de la rupture que ce concept provoque avec le vécu du quotidien contemporain,
- b) **Améliorer la lisibilité** de l'offre de grande itinérance pédestre sur le territoire français auprès des publics nationaux et internationaux ainsi que des partenaires institutionnels en s'appuyant sur les caractéristiques historiques, patrimoniales ou paysagères qui constituent l'identité des territoires ou l'identité thématique de ces grands itinéraires. Initier des actions à l'échelon touristique ou territorial mais également régional, national et international (ex : *Atout France*),
- c) **Fédérer** les acteurs concernés par ces objectifs ainsi que les membres autour de réflexions basées sur les échanges et la concertation, les projets, les retours d'expériences, etc.
- d) **Collaborer** avec différents partenaires (institutionnels, associatifs, etc.) oeuvrant au développement de la grande itinérance pédestre,
- e) **Mener** toutes les actions, organiser tous les évènements nécessaires à cette communication, chacune des organisations se positionnant en tant que **porte-parole** reconnu par les membres,
- f) **Mener à bien** les recherches et études afin d'assurer le développement de la pratique de la *grande itinérance pédestre* et l'information du public ciblé par ces actions,
- g) **Mutualiser** les moyens disponibles en tenant compte des possibilités de chacun des membres et rechercher les autres sources de financement et les partenariats nécessaires au fonctionnement et à la communication du réseau.

6) **Obligations pour les membres :**

- a) Les membres s'engagent à respecter cette charte, à souscrire aux objectifs du réseau qui ont été développés dans la première partie de ce document ainsi que dans l'article 5 ci-dessus et à participer dans la mesure de leurs possibilités (moyens et disponibilités) aux actions et réunions ainsi qu'à prendre à leur compte les décisions qui y seront prises. Dans le cas où les conditions prescrites dans la présente charte ne seraient pas respectées une exclusion pourrait-être prononcée à la majorité qualifiée* après délibération lors de la réunion plénière,
- b) Une éthique reposant sur les valeurs attachées à l'esprit de la randonnée, le respect, la tolérance, le partage, la solidarité ainsi qu'une préoccupation environnementale et la participation au tourisme durable seront des critères à prendre en compte par les membres et les structures intégrées à ce réseau,
- c) L'intérêt commun devra prévaloir, chaque fois que la question se posera, sur les intérêts particuliers des membres et des structures.

7) **Gouvernance et démocratie interne**

- a) Entre chaque réunion plénière réunie au moins une fois par an, une équipe opérationnelle composée de (3 ou 5) membres élus assumera les tâches d'organisation et de gestion courante,
- b) La coordination sera assurée collectivement par ces mêmes membres,
- c) Les membres de l'équipe opérationnelle, élus pour une année en réunion plénière, devront répondre aux conditions édictées dans l'article n°1 de cette charte,
- d) En l'absence de statuts aussi élaborés qu'une association déclarée en préfecture n'en dispose et dont ce réseau n'a pas besoin pour l'instant, les règles régissant la gouvernance et la démocratie sont estimées suffisantes en l'état et pourront être précisées ultérieurement si le besoin s'en faisait sentir.

* Majorité qualifiée : 2/3 des suffrages exprimés par 50% des membres au moins.

Validée par les membres du réseau le vendredi 16 octobre 2015 à Albertville

NOTE :

Les articles n°1, 2 et 3 définissent avec une relative précision les modalités de participation. Ils ont été rédigés à partir des réponses faites par les membres de la commission au questionnaire préliminaire que Pierre Muller, coordinateur de la « commission charte », leur avait transmis.

Le défi à réaliser pour mettre sur pied et organiser le réseau consiste à fonctionner avec le plus possible d'organisations éligibles qui correspondraient à l'esprit de la grande itinérance et/ou qui souhaiteraient s'intégrer au réseau après une phase probatoire. Ceci afin d'afficher une cohérence et une visibilité sans ambiguïté du réseau des grands itinéraires pédestres et de ce qu'il représente.

En établissant un fonctionnement basé sur une hiérarchie statutaire (conditions d'éligibilité du bureau – vote délibératif ou consultatif) la porte est entrouverte sur l'aspect collaboratif du partage du savoir et de l'expérience, tout en confiant, ce qui semble raisonnable, la représentativité aux itinéraires les plus emblématiques répondant notamment aux critères énoncés dans l'article n°1 de la présente charte.

FORMULAIRE D'ADHÉSION AU RÉSEAU DES GRANDS ITINÉRAIRES PÉDESTRES

Je soussigné(e),
(NOM et Prénom)

représentant
(nom de la structure)

affirme que mon itinéraire correspond à la définition d'un grand itinéraire pédestre indiqué au point 1) de la présente charte. La structure que je représente adhère à cette charte et souhaite être intégrée au Réseau des Grands Itinéraires Pédestres.

Voici les coordonnées de ma structure :

Nom de l'itinéraire (et n° de GR®, s'il y a lieu)	
Point(s) de départ	
Point(s) d'arrivée	
Nombre de kilomètres	
Personne contact / référente pour le réseau	
Adresse postale	
Adresse mail	
Téléphone	

Lieu, date et signature

À renvoyer à
Réseau des Grands Itinéraires
Association Sur le chemin de R.L. Stevenson
Le Village - 48220 Le Pont-de-Montvert
ou par mail, scanné, à asso.stevenson@gmail.com